

DE 1857 À 1862

LE DÉBUT DU "RÈGNE" DE L'ABBÉ LEBRUN.

LA TRANSFORMATION DU COLLÈGE EN LYCÉE.

La personnalité de l'abbé Lebrun.

Selon Romain Baron¹, ce personnage a été jugé de façons diverses par ses contemporains et il nous est assez difficile d'avoir de lui une opinion bien nette. Il avait donc été nommé aumônier du Collège en 1839 et son intronisation eut lieu en même temps que l'inauguration de la nouvelle chapelle le 4 décembre 1839 (et non en 1841 comme l'affirme Romain Baron).

Romain Baron cite, à la suite de Victor Gueneau², trois appréciations très contradictoires du Recteur de l'Académie de Bourges. La première est fort élogieuse *Conduite parfaite, instruction solide et labeur dans son enseignement. Quelques années de plus modèreront sa vivacité et son désir de faire plus qu'il ne doit. Jouit de l'estime générale et de celle de son évêque.* La seconde est beaucoup plus critique : *Beaucoup trop répandu dans le monde. D'un caractère léger et même inconséquent. Il a fort indisposé contre lui l'ancien évêque de Nevers, aujourd'hui archevêque nommé d'Avignon, qui aurait vu avec plaisir M. Lebrun quitter son diocèse, mais qui le ménageait dans la peur de créer des embarras.* Baron suppose qu'entre les deux jugements, le Recteur avait changé, mais comme il ne donne ni la référence de ses citations ni leur date, il est difficile de le vérifier.

La seconde appréciation doit être postérieure à mars 1843 puisqu'il y est question du départ de l'évêque, Mgr Naudo, qui régna à Nevers de 1834 à 1842 et fut remplacé par Mgr Dufêtre. Celui-ci fut nommé évêque de Nevers par ordonnance royale du 12 septembre 1842, préconisé à Rome le 27 janvier 1843, sacré à Lyon le 12 mars et fit son entrée solennelle à Nevers le 21 mars 1843.

Nous avons vu dans le chapitre précédent, comment l'évêque, en créant un collège ecclésiastique, tenta de concurrencer le collège municipal ainsi que les remous provoqués par la loi Falloux en 1850. Il est certain que l'abbé Lebrun, en sa qualité d'aumônier a beaucoup fait pour faire admettre le collège chez les bien-pensants de Nevers et l'amélioration de son recrutement lui est en partie due. Ce qui, bien évidemment, ne pouvait qu'indisposer l'évêque contre lui.

Nous avons signalé aussi que M. Lebrun était un ami de Claude Tillier, (dont le fils Georges était élève du Collège). Or celui-ci depuis son arrivée à Nevers, et depuis 1842 en particulier, jusqu'à sa mort en 1844, avait multiplié les attaques contre l'évêque de Nevers, avec la bienveillante indulgence semble-t-il, du clergé nivernais (d'origine), comme on l'a vu à une autre époque, à propos de l'abbé Crosnier.

Sur cette question, on se reportera à l'excellente étude de Marius Gérin : *Introduction historique aux pamphlets de Tillier contre l'évêque de Nevers, M. Dufêtre, et M. l'abbé Gaume*³. Gérin souligne justement l'âpreté de la lutte menée par ces deux personnages contre l'esprit de l'enseignement public. Avant sa nomination comme évêque, M. Dufêtre en tant que prédicateur s'était distingué par ses croisades contre les mauvais livres, chacune de ses missions s'achevait

¹ Romain Baron *La transformation du Collège de Nevers en Lycée (1860-1862)*, in MSA T. 53, 1965.

² Victor Gueneau *Recherches sur les Écoles et le Collège de Nevers*, Nevers 1920-1927.

³ In *Claude Tillier, Pamphlets (1840-1844)*, Paris-Nevers, 1906, p. 211 à 218, voir aussi Mgr Crosnier : *Vie de Mgr Dufêtre, évêque de Nevers*, Paris, Tolra, 1868.

par un bûcher de 1000 à 2000 livres, notamment les œuvres de Voltaire, de Rousseau, d'Helvétius, de Diderot, de d'Holbach etc. Ils multipliaient les attaques contre l'Université, le *paganisme dans l'éducation*⁴, défendant une doctrine totalement ultramontaine.

Baron cite un autre jugement du Recteur qu'il date de 1846 : *homme d'esprit, d'un caractère souple et adroit, visant toujours à la popularité ; il est beaucoup répandu dans le monde et ne néglige rien pour établir son influence. Il a su se créer à Nevers, et même dans le département, de nombreux appuis auprès de personnes d'opinions tout à fait différentes. Il fait du reste servir sa position avantageuse pour le bien du collège.* Dans sa position, (assez ambiguë à cette époque de guerre entre cléricaux et anti-cléricaux), d'aumônier d'un collège communal, il semble, selon le Recteur, mener une campagne de lobbying, auprès de la population nivernaise, en faveur du Collège, ce qui expliquerait fort bien la gêne qu'il provoquait dans le milieu ultramontain qui ne visait pas moins qu'à la mise sous tutelle ecclésiastique de toute l'Université.

Baron cite également une réflexion de Taine à son propos. Nous avons étudié le passage d'Hippolyte Taine au Collège de Nevers en 1851-52. Dans une de ses lettres⁵, il écrivait à son sujet : *l'aumônier a plus d'esprit, mais c'est un coquin ; il me rendait ma visite et je le conduisais sur l'escalier : « Nous nous aiderons, me dit-il, nous nous avertirons : par exemple vous me feriez savoir si un de vos élèves montrait de l'irréligion ». J'étais stupéfait ; quand j'ai voulu lui répondre, il était déjà descendu.*

On comprend l'indignation de Taine devant cet appel à la délation de l'irréligion possible des élèves. Mais cette remarque confirme bien les analyses précédentes, notamment celles des discours pour les distributions des prix, concernant l'importance donnée à la religion et le refus général de *l'irréligion* sous toutes les formes. L'athéisme, en particulier, était considéré comme incompréhensible et absolument inadmissible, tant au point de vue philosophique que politique. Taine n'aurait pas dû être surpris que l'aumônier du Collège compte sur l'aide du professeur de philosophie pour dénoncer et combattre toute attitude des élèves pouvant faire supposer de *l'irréligion*. Dans la mentalité de l'époque, c'était normal.

Baron conclut justement : *en somme, l'abbé Lebrun était un homme fort habile, qui avait l'art de se faire des relations et savait à l'occasion s'en servir. C'est ce qui explique sa présence à la tête du collège, bien qu'il fût dépourvu de titres universitaires. Sous sa direction, l'établissement continuait à prospérer.*

Le collège de Nevers dans les années 1857- 1859.

Depuis 1852 le pensionnat était en régie directe de la Ville et le Principal faisait souvent fonction d'économe et gérait les fonds. À Nevers, il y avait cependant un économe qui représentait le Receveur municipal chargé de la gestion vis-à-vis de la Mairie. Mais un problème administratif apparaît. En tant que gestionnaire, l'économe du Collège était légalement assujéti à cautionnement car il était comptable sur ses deniers, des fonds publics.

Pour l'année 1857-1858, le Ministère veut mettre bon ordre à la gestion des collèges dont le pensionnat est en régie municipale. Tout doit donc passer par le Receveur Municipal seul chargé de la gestion. L'économe du Collège ne serait plus qu'un agent faisant fonction, et non assujéti à caution.

Cette circulaire ⁶ nous apprend qu'au 1er janvier 1857, il existait en France, 240 collèges, dont 214 au compte des principaux et 26 en régie. Sur ces 26, 17 étaient pourvus d'économés, dans les 9 autres, les Principaux étaient chargés de l'administration.

⁴ Titre d'un pamphlet de l'abbé Gaume : *Lettres sur le paganisme dans l'Éducation*, 1852. Voir à ce sujet notre chapitre précédent : 1851/1852 à propos du passage d'Hippolyte Taine à Nevers.

⁵ H.Taine *Sa vie et sa correspondance*, t.1, p. 138. Lettre à Edouard de Suckau, 22 octobre 1851. Cité par R. Baron.

⁶ AD série T2 (3) liasse 3 Comptabilité

Sur ce point, le Maire transmet le 12 janvier 1858⁷, au Préfet, une délibération du Conseil municipal du 24 décembre 1857 selon laquelle *cet agent* (l'économiste) *ayant fourni un cautionnement d'une importance suffisante, le Conseil a conclu au maintien de l'état de choses actuel* et lui en demande approbation.

Prosperité affirmée.

Le 27 janvier 1858⁸, l'Inspecteur d'Académie Calisti transmet au Préfet une demande d'avis favorable pour un crédit de 600 francs voté par le Conseil municipal pour créer un nouvel emploi de maître d'étude, *l'heureux accroissement du nombre des élèves a nécessité cette dépense*. Dans la même séance⁹, était également créé un nouveau poste de domestique (200 f/an).

Le 3 février 1859¹⁰, le Conseil Municipal constate que *le Collège est en ce moment dans l'état le plus prospère. Pour loger son important personnel, il a fallu disposer du logement occupé par l'économiste, actuellement logé dans une maison particulière*. Il est aussi question de l'achat de différentes maisons en vue d'agrandir ses locaux (voir plus bas). Ce n'est pas la première fois qu'on déménage l'économiste pour occuper son logement, avant de trouver à le reloger, il semble que ce soit lui qui fasse à chaque fois les frais du besoin d'espace vital pour le Collège.

Le système de la régie municipale est confirmé par de multiples exemples, notamment, le 28 août 1861, la fourniture du bois de chauffage pour le Collège et la Mairie fait l'objet d'une adjudication publique en faveur d'un commerçant en bois, M. Corps¹¹. Ce détail nous rappelle l'importance de cet unique moyen de chauffage tant pour les cuisines que pour le chauffage des classes, études et dortoirs.

Le 4 août 1862, le Maire alerte le Préfet. En effet, *le règlement des dépenses faites par la Ville à l'occasion du passage de Leurs Majestés, l'Empereur et l'Impératrice, a retardé jusqu'à ce jour le vote du budget supplémentaire de l'exercice 1862 [...] dont 17276,64 francs dus pour le Collège, à divers fournisseurs*. Ces derniers s'étaient sans doute réjouis des festivités liées à cette cérémonie, mais, la fête finie, ils auraient bien voulu toucher leur dû. Or les services financiers de la Ville avaient avancé l'argent nécessaire pour payer les frais de réception de *Leurs Majestés, l'Empereur et l'Impératrice*, il fallait maintenant payer les dépenses de fonctionnement ordinaires dont, et ceci est important pour nous, *17276,64 francs dus pour le Collège, à divers fournisseur*. On se rend compte par ce chiffre, de l'accroissement du budget de fonctionnement du Collège dans cette dernière année 1861-62, avant qu'il ne devienne réellement un lycée.

Le Collège sous le Principalat de Lebrun.

1857-1858. La distribution des prix de l'année 1856-1857 avait eu lieu le 12 août 1857 et le Principal Thomassin décéda quelques jours plus tard. L'impression du compte rendu de cette cérémonie fut donc à la charge du nouveau principal qui n'était même pas officiellement nommé. Cet opuscule est bien le reflet de la situation. Aucune présentation, aucun discours, uniquement le palmarès et in fine, seulement la signature de l'inspecteur d'Académie J. Calisti.

Le palmarès de l'année suivante est donc tout à fait intéressant. C'est le premier du Principalat de Lebrun. La brochure que nous avons ne contient ni présentation, ni discours, mais

⁷ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

⁸ AD série T2 (3) liasse 3 Comptabilité

⁹ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

¹⁰ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

¹¹ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

pour la première fois depuis plusieurs années, elle donne la liste du personnel avec quelques indications. Il en sera de même pour les années suivantes.

Il y avait quatre administrateurs : MM. l'abbé Lebrun, officier de l'université, *principal* ; Gressin, officier d'académie, *sous-principal*, l'abbé Huret, *aumônier*, Sifflet, *économiste*. Aucun apparemment ne possédait de grade universitaire.

Quinze professeurs : MM. Delaroche, licencié ès-lettres et ès-sciences, officier de l'instruction publique, *professeur de logique*, Martinand, élève de l'école normale supérieure, licencié ès-sciences, *professeur de mathématiques spéciales*, Peyridieu, licencié ès-sciences, *physique*, Boyral, bachelier ès-sciences, officier d'académie, *mathématiques*, Bézier, bachelier ès-sciences, *mathématiques et physique*, Gruet, licencié ès-lettres, *rhétorique*, Crouzet, officier d'académie, *histoire*, Sautereau, licencié ès-lettres, *seconde*, Gremaud, *troisième*, Becker, *professeur de langues vivantes*, Pointu, *quatrième*, Grandmottet, *cinquième*, Bressat, *sixième*, Chatel, *septième*, Davin, *huitième*.

Cinq seulement étaient licenciés, et deux bacheliers. Les huit autres ne possédaient aucun titre universitaire. Il n'y avait que sept spécialistes titulaires de chaires spécifiques, les huit autres étaient titulaires des classes, de la sixième à la rhétorique. M. Becker enseignait l'anglais et l'allemand. M. Martinand avait un statut particulier, il était toujours élève de l'école normale supérieure et sans doute délégué pour l'enseignement spécial (les classes supérieures actuelles dénommées : mathématiques supérieures et mathématiques spéciales, n'existaient pas à cette époque).

Quatre enseignants avaient un statut de l'enseignement primaire : MM. Duplessis, *régent des cours spéciaux d'enseignement primaire*, Pluvinet, Bonnet, Paris, *maîtres de l'école primaire élémentaire*, et trois, un contrat particulier de type contractuel : MM. Raymond et Chazerain, *professeurs de dessin* et M. Feningre, *professeur de musique*.

Pour un collège communal, ce n'était d'ailleurs pas mal, à cette époque, comme niveau de recrutement. Mais à la lecture des discours de distribution des prix, le statut des enseignants, vis-à-vis de l'opinion publique et l'image qu'ils voulaient donner d'eux-mêmes, semblaient nettement supérieurs à leurs qualifications universitaires réelles. Leur situation au Collège était source d'illusions sur leur avenir professionnel dans l'Université. Ce sera l'un des aspects des problèmes posés par la transformation du collège en lycée car treize de ses enseignants ne trouveront pas place dans le nouvel établissement et si huit purent être replacés dans d'autres collèges, cinq restèrent sans emploi.

Certains enseignants étaient en place depuis pas mal d'année comme M. Boyral ou M. Crouzet. Cette liste ne variera guère jusqu'à la transformation du collège en lycée.

Cette première année du principalat de Lebrun se terminait avec des résultats moyens au baccalauréat : huit reçus sur quinze présentés, quatre en Sciences : Simonin Charles-Eugène, né à Lacollancelle, interne ; Berriat, Jean-Joseph-Léon, né à Moulins-en-Gilbert, externe ; Buriat, Émile-Louis, né à La Charité, interne et De Froment Eugène, né à Lorgue, externe et quatre en lettres : Maringe Charles-Élie, né à Champlin, interne ; Durand Hyppolite-Emmanuel, né à Nevers, externe ; Mongin Jean-L.- A.-M.-J. né à Château-Chinon, interne et Fieffé Charles-Pierre, né à Châtillon, interne. Le palmarès ne nous donne que trois autres noms : Goguelat, Louis-A., int., né à Saint-Révérien ; Bernard Lucien-Hyacinthe, int., à La Guerche ; Michel, Émile-Jean-Baptiste, int., né à Fours. C'est dire que les reçus au Baccalauréat avaient trusté presque tous les prix. La classe terminale avec ses deux sections n'avait donc que quinze élèves environ. Tous ces chiffres varient peu d'une année sur l'autre.

1858. Charles-Pierre Fieffé.

Dans la liste des reçus de cette année-là figure Charles-Pierre Fieffé, il était né à Châtillon-en-Bazois le 4 décembre 1839. Il était entré au Collège de Nevers en octobre 1852 en classe de 6^e. Son nom figure au palmarès, tous les ans avec quelques nominations. En rhétorique il obtient même le 1^{er} prix de discours français, malheureusement pour lui, le Prix d'Honneur reste

attaché au discours latin. Il fait son droit à Paris¹², licencié en 1863, il fut successivement notaire, conseiller de préfecture, juge de paix à Nevers, à Châteauroux, juge à Clamecy et à Cherbourg. Il est décédé à Nevers en 1910 et inhumé à Châtillon-en-Bazois.

Il s'intéressait aux faïences nivernaises et avait fait paraître avec Adolphe Bouveault (ancien élève également) plusieurs études *Les faïences patriotiques nivernaises*, *Les faïences patronymiques*, *Les faïences à métiers et à légendes grivoises*. Il avait reproduit 230 types les plus caractéristiques. Ces dessins, à l'aquarelle, sont au Musée de Nevers.

Sans être exceptionnelles, la carrière et la vie de Charles-Pierre Fieffé sont assez typiques des magistrats locaux qui, en plus de leurs occupations professionnelles s'intéressent à l'histoire locale toujours en relation avec leurs anciens camarades de Collège ou de Lycée.

1858-1859. Selon Romain Baron¹³. *Sous sa direction, l'établissement continuait à prospérer et, au 1^{er} novembre 1858, il avait 303 élèves dont 173 pensionnaires et 22 demi-pensionnaires. La classe de logique comptait 17 élèves et celle de rhétorique, 20, celle de seconde : 37. Parallèlement à l'enseignement classique qui commençait dès la huitième, un enseignement pratique était suivi par 121 élèves dans des classes dites commerciales.*

Nous pouvons préciser¹⁴ que les classes de Logique, Rhétorique, 2^e, et 3^e comprenaient chacune deux sections, *Lettres* et *Sciences*. La liste des compositions sanctionnées par des prix donne une idée du contenu de ces enseignements. Par exemple, en classe de Seconde, l'enseignement commun aux deux sections comprenait : *version latine, thème anglais, version anglaise, thème allemand, version allemande, exercices français (Lettres, récits, etc.), Histoire et géographie*. La section lettres avait en plus : *narration latine et thème latin, vers latins, version grecque, thème grec, chimie et cosmographie, récitation classique*. La section sciences avait en particulier : *algèbre, géométrie, trigonométrie, physique, chimie et récitation classique*. Il y avait évidemment pour tous, des cours facultatifs de dessin et de musique vocale. Le latin et les deux langues étaient donc obligatoires dans les deux sections. Les mathématiques constituaient la plus grande partie du programme spécifique de la section sciences.

Dans les classes de la 4^e à la 8^e, l'enseignement était exclusivement littéraire. On commençait le latin en 8^e et seuls les élèves de 4^e avaient une composition d'arithmétique et géométrie.

Ce que Romain Baron appelle *un enseignement pratique [...] dans des classes dites commerciales* s'appelait en réalité *Enseignement primaire spécial*. Ce titre changeait presque chaque année. En 1858, il se nommait *Cours de Français, Classe primaire supérieure*. Le nombre de ses divisions variait d'année en année. En 1859 il y avait un *Cours supérieur* avec trois divisions, les deux premières ayant un certain nombre d'enseignements communs ; un *Cours élémentaire* avec deux divisions, et une *Classe des commençants* avec deux divisions. L'ensemble représente donc un cycle complet de sept années. Mais la *Classe des commençants* correspondant aux classes de 9^e et 10^e, devait recevoir des enfants qui ensuite se répartissaient entre l'enseignement classique et l'enseignement spécial.

Les enseignements spécifiques de *l'Enseignement primaire spécial*, mis à part le français, (langue et littérature) et l'histoire et géographie étaient : *l'histoire naturelle et physique, l'hygiène, le droit usuel, l'analyse logique, la trigonométrie et l'arpentage, la tenue des livres (comptabilité), le dessin linéaire*. Il y avait aussi un enseignement des mathématiques *théoriques (arithmétique, algèbre, géométrie)* dont les précisions données entre parenthèses avec la liste des prix, nous informent qu'il était donné avec les cours de seconde ou de troisième par M. Bézier, professeur de mathématiques et physique.

¹² Registre de l'Amicale 1897-1950 28 juillet 1910.

¹³ Op. cit. p. 42

¹⁴ Palmarès du 11 août 1859. ALJR.

Palmarès de 1860 à 1862.

Le palmarès du 9 août 1860, fait apparaître quelques changements dans la liste du personnel. M. Becker avait dû quitter le Collège, et aucun professeur spécialisé de langues vivantes n'apparaît cette année là, pas plus d'ailleurs que sur le palmarès de 1862. Cependant l'anglais et l'allemand figurent toujours dans les compositions pour les prix. On doit supposer que ces langues étaient enseignées par les professeurs titulaires des classes ainsi que le français, le latin et le grec.

M. Boyral avait été remplacé comme *professeur de mathématiques*, en 1859 par M. Mallarbeaux, licencié ès-sciences mathématiques et licencié ès-sciences physiques. Il fera une longue carrière au lycée de Nevers. Sa nomination montre un accroissement du niveau de recrutement, on voit qu'on préparait la transformation du collège en lycée.

À partir de 1860 la liste du personnel mentionne : *huit maîtres d'études et un surveillant de l'infirmerie*, mais sans indiquer leurs noms.

Enfin sur le palmarès de 1862 apparaît comme *professeur de dessin*, Moreau de Charny qui achèvera sa carrière au Lycée.

10 élèves avaient été reçus bacheliers en 1860, mais nous ignorons le nombre de candidats. Le palmarès de 1861 manque dans notre collection. Celui de 1862, précise que sur treize élèves présentés, dix ont été admissibles et huit, définitivement reçus. Ce palmarès signale un autre détail important, à propos de *l'École des Arts et Métiers de Chalon-sur-Marne* : *Les deux premiers Élèves sortis victorieusement des épreuves subies le 1^{er} de ce mois (août 1862) devant la commission, suivaient les cours de l'école primaire supérieure du Collège.* Mais il ne donne pas leurs noms. On voit que les écoles des Arts et Métiers étaient un des débouchés possibles pour ces sections. Il n'y avait pas de prix d'excellence dans cet enseignement mais d'après les prix dans les différentes compositions, le meilleur élément de cette année-là était Duvivier Victor, interne, né à Nevers, 9 fois nommé dont 5 premiers prix (*éléments de littérature, histoire et géographie, Agriculture, analyse logique, arithmétique et géométrie*).

1860 – Henri Louis Denis Thomas De Lavenne de la Montoise.

Henri Louis De Lavenne, interne, né à Nevers, figurait sur le palmarès de 1860 en classe de Logique dans la section des lettres. (Dans cette même classe se trouvait en section des sciences, Henri François Roblin, interne, né à Champvert et dont le nom apparaît sur le palmarès depuis 1858) Selon les registres de l'Amicale, De Lavenne serait entré au Collège en 1852 en classe de 7^e, mais son nom n'apparaît pour la première fois que sur le palmarès de 1854 en 6^e avec deux accessits en Thème latin et Histoire Géographie. Il était alors externe et son nom écrit en un seul mot : Delavenne, orthographe qui sera reprise jusqu'en 1860. L'année suivante, en 5^e il n'a qu'un seul accessit en Version Grecque. En 1856, en 4^e, il obtient 4 nominations ; en 3^e, il est nommé 7 fois ; en 1858, en 2^e, il est nommé 6 fois et 9 fois en Rhétorique avec même le 1^{er} prix en Discours français et en Version allemande. En classe terminale (Logique), il figure pour la première fois comme interne et ne décroche que 2 accessits, en Enseignement religieux et en Dissertation en latin. Il ne figure pas sur la liste des dix reçus au Baccalauréat pour la session de 1860. Le palmarès de 1861 manque. Peut-être a-t-il été reçu à la session suivante.

Nous savons ce qu'il est devenu¹⁵. Il a terminé sa carrière comme inspecteur principal au Chemin de fer d'Orléans, il était chevalier de la Légion d'honneur. Il est décédé à Nantes le 25 novembre 1912 à l'âge de 70 ans.

Il avait eu quatre enfants, un de ses fils, officier d'artillerie était mort au combat au Maroc, deux autres fils étaient officiers et sa fille avait épousé le capitaine Fockedey. Si le père avait fait une carrière civile, nous voyons que ses enfants avaient tous choisi l'armée.

¹⁵ B.L. Amicale 1913, p. 33.

Sauf erreur d'identification de notre part, un deuxième fils, Marcel Camille Jean, né le 25 février 1880 à Angoulême (Charente), lieutenant au 65^e RI a été tué le 28 août 1914 à Bulson Témercy (Ardennes). Quant à son gendre, nous ne connaissons pas son prénom, mais ils étaient deux frères, tous deux capitaines, tous deux morts pour la France en 1914. L'aîné, Maurice Hippolyte Marie, né le 3 octobre 1866 à Lille, capitaine au 265^e RI a été tué à Guichy (Somme) le 28 août 1914 (le même jour que son beau-frère) et le cadet, André Alphonse Marie-Joseph, né le 29 juin 1870, capitaine au 11^e Bat. De Chasseurs a été tué à Nompatelize (Vosges) le 29 août 1914 (Le lendemain de la mort de son frère et de son beau-frère). Le destin tragique de cette famille, décimée en deux jours, dès le premier mois de la guerre paraît très significatif pour comprendre le traumatisme général causé dès les premiers mois de la Grande Guerre par l'hécatombe humaine.

1861 – Jean Théodore Fleury.

Fleury Jean-Théodore, né à Saint-Révérien, le 13 mars 1843, était entré au Collège, à neuf ans, en 1852, en classe de Huitième comme interne. Cette classe correspondait à l'actuelle classe de CM1. Il y avait obtenu des prix en Thème latin et Version latine, et un accessit en classe d'Écriture (2^e division). Comme nous l'avons souligné plusieurs fois, cette initiation précoce au latin donnait un grand avantage à l'entrée en sixième aux élèves du Collège par rapport à ceux qui venaient des écoles primaires.

Il figure de même dans tous les palmarès successifs. En 1858-1859, il est en seconde littéraire. En rhétorique, section des lettres il est huit fois nommé. Le Palmarès de 1861 manque, il devait être en classe de Philosophie et a dû être reçu au baccalauréat.

Lui aussi fut représentant du département à l'Assemblée. ¹⁶ *Élu député de Cosne, en 1878 à la suite de l'invalidation du baron de Bourgoing, les électeurs de 1881 ne lui renouvelèrent pas son mandat. Après les élections de 1885 où il fut également candidat malheureux, il entra dans l'administration et fut successivement, sous-préfet, administrateur du Territoire de Belfort, et préfet des Pyrénées Orientales. Il mourut à Bellac au mois de septembre 1915.*

Il avait commencé sa carrière comme banquier à Donzy. Il représente bien cette bourgeoisie, libérale et républicaine très caractéristique de la vie politique de la Nièvre à cette époque. Il était directeur politique du journal d'opposition *La Nièvre*. Il fut désigné comme candidat républicain aux élections du 14 octobre 1877 contre le député sortant, M. de Bourgoing, candidat officiel du gouvernement dit du *Seize Mai*. Il n'obtint dans l'arrondissement de Cosne que 8812 voix contre 9725. L'opinion était donc presque également partagée. L'élection de Bourgoing ayant été invalidée, Fleury fut élu le 2 février 1879, par 10957 voix contre 1170 pour Bourgoing. Il siégea au Parlement à la gauche modérée. Aux élections de 1881, il se heurta à la montée socialiste. Il n'obtint que 4671 voix contre 6842 à Bourgoing et 5524 à Ferdinand Gambon, candidat républicain socialiste. Après la mort de Bourgoing, aux élections de juin 1882, il n'obtint que 2972 voix contre 5895 à Gambon qui fut élu au deuxième tour. Sa carrière politique est bien significative de l'évolution de l'opinion de gauche, nivernaise, vers le courant socialiste.

Après cet échec, il devint sous-préfet de Dôle (Jura) puis fut nommé à Belfort comme l'expliquait M. Massé. Il est décédé à Bellac le 10 septembre 1915.

Vers 1862. Eugène Legrand.

À côté d'un personnage assez brillant comme Jean-Théodore Fleury, il est d'autres élèves qui menèrent une vie plus modeste. Ce fut le cas d'Eugène Legrand, né vers 1846 à Cosne. Il

¹⁶ Registre de l'Amicale Assemblée générale du 30 septembre 1920, discours de Massé (Président)

peu stimulés, je crois, par le zèle de l'inspecteur d'académie) m'en ont sérieusement entretenu²¹ [...] Le Collège de Nevers, dans sa composition actuelle, est un établissement comparable aux lycées par le développement des cadres du personnel enseignant et sa prospérité dépasse celle de beaucoup de lycées. Le département de la Nièvre a une grande importance, surtout comme département industriel et, sans être précisément une grande ville, celle de Nevers a sur les petites villes du département un ascendant qui exclut toute compétition et toute rivalité.

Beaucoup de villes, chefs-lieux de départements ou non, demandaient en effet la transformation de leurs collèges en lycées. Certains de ces collèges étaient beaucoup plus petits que celui de Nevers. Cette politique était discutée et le Recteur de Dijon n'était pas personnellement favorable à la multiplication des lycées, pourtant dans son Académie, trois nouveaux lycées venaient d'ouvrir.

Tout ce processus est étudié par Romain Baron (op. cit.) avec beaucoup de détails. Nous insisterons ici sur les éléments complémentaires.

Opérations immobilières préalables de 1858 à 1860

Finally, après des années d'atermoiements, sous la présidence de Jean Desveaux, Maire, les choses s'accéléchèrent au point de donner une impression de précipitation. On ne tint même plus compte des délais légaux et de la succession nécessaire des actes administratifs. La Ville commença par acheter trois maisons qui jouxtaient l'entrée du collège, en 1858, 1859 et 1860.

Achat de la maison Louis-César Touret

Le Conseil Municipal du 26 mai 1858²² autorisa l'achat de la Maison Touret, enclavée dans le périmètre du Collège. L'enquête d'utilité publique fut lancée le 8 août, l'achat fut accepté par le Préfet le 1er septembre et l'acte de vente, signé le 29 septembre 1858²³.

La maison était sise rue du Collège n°16, elle comprenait une boutique au rez-de-chaussée, 3 chambres au 1er étage, grenier dessus, cave en dépendant sous le Collège, tenant à l'est, nord et ouest au collège, au sud à la rue. Son propriétaire était Louis César Touret, serrurier.

Cette maison dépendait de l'ancien collège de Nevers et a été vendue par adjudication publique à la requête du district de la ville le 14 prairial an 3 (deux juillet 1795) au profit de M. Médard Lidaine ou Lydaine.

Louis-César Touret en avait hérité d'une moitié et avait acquis l'autre moitié à son frère en 1851 pour la somme de 6000 francs.

La vente eut lieu pour la somme de 18000 francs payable en deux fois : 9000 francs le 31 mars 1860 et 9000 francs le 31 mars 1861 avec intérêt à 5% l'an.

Achat de la maison Charles-Louis Touret

Les 29 mars et 3 avril 1860²⁴, la Ville acheta la deuxième maison Touret appartenant comme bien commun à Charles-Louis Touret père ; Mlle Victorine Touret (épouse de Lazare Rateau pharmacien à Fourchambault) ; Louis-César Touret, maître serrurier et Félix Touret, sellier.

²¹ Baron précise que le préfet était M. Lerat de Magniot (1853-1863). M. Calisti, inspecteur d'académie, déjà nommé, joua aussi un rôle dans la création de l'école normale de Varzy en 1861.

²² Délibération du Conseil Municipal, enquête publique, lettre du Préfet et acte de vente in AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

²³ voir aussi AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

²⁴ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

Cette maison se trouvait rue de la Préfecture, composée de 2 étages, boutique au rez-de-chaussée, grenier couvert en tuiles et ardoises, cabinet d'aisance ; tenant de l'est au bâtiment des classes du Collège, du midi à l'Église St-Pierre, du couchant encore à l'Église, du nord à la rue de la Préfecture. Prix : 5000 francs payables en 15 ans en 1 ou plusieurs termes de 1000 francs au moins (intérêts : 5 %) ; à partir du 24 juin 1860.

Achat de la maison Fresse

Le Conseil Municipal décida le 3 février 1859²⁵ l'achat de cette maison, pour deux raisons. D'abord parce que : *Dans cette maison contiguë à l'entrée du Collège, on y exploite un espèce de restaurant qui souvent est fréquenté par un personnel peu convenable.* Et surtout, parce qu'elle était nécessaire pour les améliorations à apporter au Collège *car vu sa prospérité, pour loger le personnel, il a fallu disposer du logement de l'économiste actuellement logé en ville.*

Le prix d'achat prévu était de 10 500 francs, payables en trois fois : 3000 en 1859, 3000 en 1860 et 4500 en 1861 avec intérêt à 5%. Le Conseil vota sur le budget de l'année, 300 F pour indemniser le locataire afin d'obtenir son départ fin février ; 800 F pour les frais d'acquisition et 3000 F pour le premier versement ; soit au total 4100 francs.

Tout cela se fit un peu précipitamment et le Maire lui-même s'embrouillait. Le 27 février, il demanda l'accord du Préfet sur ce vote mais les chiffres avaient changé. Il prévoyait 4000 francs pour le 1er versement, 1000 francs pour passation d'actes et 300 francs pour le locataire. Le Préfet ne vérifia pas la délibération du Conseil et donna son autorisation le 3 mars. Le 19 mai, le Maire renouvela sa demande, mais en rétablissant les montants des annuités (3000 + 3000 + 4500). Le 25 mai, le Préfet lança l'enquête administrative et l'acte de vente fut signé le 2 juillet 1859²⁶.

La maison, appartenant au sieur Fresse, entrepreneur de charpente et marchand de bois, était sise place du Collège, tenant à l'est aux bâtiments du Collège, au midi à la place, au couchant à la maison du sieur Vaux, boucher, du nord à la sacristie de l'Église Saint-Pierre, elle se composait d'un *rez-de-chaussée ayant boutique sur le devant dont la profondeur est réduite intérieurement par un puits appartenant à la Ville et faisant renfoncement demi-circulaire dans la façade, derrière la boutique : cour couverte, 1er étage, grenier/mansarde, cave.*

Le fameux puits dit de la place Ravel devait être celui dont on parle ici et devait se trouver tout près de l'entrée des jardins actuels sur le parking Saint-Pierre.

Ces deux maisons encadraient l'entrée du Collège et sont identifiables dans une gravure la représentant sur un menu du banquet des anciens élèves en 1892, gravée par Camusat. Mais il existe toujours une troisième maison, désignée dans cet acte comme appartenant au sieur Vaux, boucher, et à propos de laquelle figure dans le même dossier des AD une pièce du 2 thermidor an 12 (21 juillet 1804). Il s'agit d'une lettre de Claude Deslauriers, son propriétaire, qui demandait au Maire l'autorisation de faire construire dans sa cour, un appentis, qui s'appuierait sur la base des murs de la sacristie de l'Église Saint-Pierre. Une note du Maire (?), Marandat précise *située rue des Francs-Bourgeois, attenante à l'Église Saint-Pierre, dépendait autrefois du collège, a été vendue comme bien national à Rome, cordonnier, qui a revendu la maison à Claude Deslauriers.* Cette maison est actuellement une bibliothèque paroissiale.

Achat de l'hôtel de Bourgoing.

Le **21 août 1859**²⁷ le Conseil Municipal avait demandé que dans le cas où le Collège serait converti en Lycée, le Conseil Général lui vienne en aide par une large subvention. Le **27 août 1859**²⁸, le Maire annonça au Conseil Municipal la promesse d'une subvention du Conseil Général, de 100 000 francs. Les conseillers adoptèrent alors officiellement le vœu de l'érection

²⁵ Délibération du Conseil Municipal, enquête publique, échange de lettres et acte de vente in AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

²⁶ Voir aussi AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

²⁷ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

²⁸ Délibération du Conseil Municipal. AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers. et aussi AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

du Collège en Lycée impérial et acceptèrent le principe de l'achat de l'Hôtel de Bourgoing. Le **24 septembre 1859**, le Ministre Duc de Padoue accusait réception au Préfet du vœu d'érection du Collège en Lycée et les pièces jointes concernant la subvention départementale de 100 000 francs. La Ville devait maintenant approprier les locaux et il allait demander des instructions au Recteur dans ce sens.

Comme dit plus haut, tout se faisait dans la précipitation. La Ville voulait disposer de cet immeuble de suite sans tenir compte des délais légaux pour l'achat officiel. Le Maire entra donc en pourparlers avec les propriétaires et signa une promesse de vente sous seing privé, qui fut approuvée par le Conseil le 19 septembre 1859²⁹. Le Préfet décida le 13 octobre l'enquête publique avant l'achat définitif, qui fut lancée le 26 octobre. Le 2 novembre l'Inspecteur d'Académie, M. Calisti, donna son accord³⁰. Le 5 novembre³¹ le Maire écrivit au Préfet pour l'informer de quelques modifications apportées au sous-seing privé : il s'agissait d'une rectification des chiffres. Mais l'achat ne pourra se faire que le 12 juillet 1861, comme on le verra ci-dessous. *En attendant l'autorisation d'acquérir, l'administration municipale s'est vue dans la nécessité d'affermier ledit hôtel, moyennant la somme annuelle de 5500 francs et après avoir pris ce qui lui était momentanément nécessaire, elle a sous-affermé pour 2715 francs.* Le Maire demandait donc au Préfet l'autorisation d'inscrire ces sommes au Budget Supplémentaire de 1860³². La ville était donc locataire de l'hôtel de Bourgoing et en sous-louait une partie. Le Préfet donna son autorisation le 27 juillet 1860³³.

Le **28 octobre 1859** la Ville envoya le dossier enfin complet pour une demande officielle d'érection du Collège en Lycée impérial et le Préfet en accusa réception le 1er novembre. Mais l'acte de vente ne pouvait encore être signé car il fallait attendre la promulgation d'une loi autorisant l'emprunt de 750 000 francs que la Ville devait contracter pour l'ensemble des dépenses prévues, elle-même dépendant du décret d'érection du collège en lycée. Ce décret fut signé le **22 octobre 1860**. Le 31 décembre³⁴, le préfet, compte tenu de ce décret, et après accord du Conseil de Préfecture du même jour, donna enfin son avis favorable à cet achat.

La loi du **18 avril 1861**³⁵ autorisait enfin la Ville à contracter cet emprunt auprès du Crédit Foncier et le décret impérial du 24 avril (signé aux Tuileries) autorisait l'achat de l'hôtel de Bourgoing. Ce décret fut transmis par le Ministre de l'Intérieur au Préfet le 7 mai et par celui-ci au Maire le 11 mai. Dans sa lettre d'envoi le Préfet rappelait seulement au Maire que ce décret ne pourrait être exécuté qu'après promulgation de la loi du 18 avril.

L'acte de vente fut signé le **12 juillet 1861**³⁶ par le Maire Jean Desveaux, pour la ville et par *Pierre Edme Adolphe le Bourgoing ancien préfet de Seine-et-Marne et Henriette Marie Alexandrine Théonie de Faulong, demeurant à Paris*. Ce bien consistait en deux parts : 1°) *un hôtel entre cour et jardin, rue du collège N° 12 ayant 2 ailes à droite et à gauche, plus écurie, remise et dépendances au fond du jardin ayant sortie sur la rue Mirangron.* 2°) *une maison située rue Mirangron [...] composée de rez-de-chaussée, cave, premier, second étage, grenier au dessus, petite cour à la suite, tenant d'un côté à la rue Mirangron d'autre côté au collège et des deux autres côtés à l'hôtel ci-dessus.*

Ce bien provenait d'un partage après héritage de *Jean Flamen d'Assigny et Victorine Marguerite Victoire le Bourgoing son épouse, décédée à Nevers le 18 avril 1848 laissant pour héritier son frère*. (Pierre de Bourgoing avait réglé le partage avec Frédéric Jean Flamen d'Assigny). Eux-mêmes l'avaient acquis pour 30 000 francs de Melle Marie Joséphine Marion de Givry qui l'avait hérité de ses parents en 1817. Après la réhabilitation de ce qui restait de

²⁹ Id AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

³⁰ Lettre de l'I.A. AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

³¹ Échange de lettres entre le Maire et le Préfet in AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

³² AD série T2 (3) liasse 3 Comptabilité

³³ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

³⁴ Lettre du Préfet au Maire AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

³⁵ Texte de la loi, du décret (ampliation), et lettres d'envoi in AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

³⁶ Acte de vente AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

l'ancien lycée, l'hôtel de Bourgoing et une partie de l'aile du lycée ont été aménagés en résidence pour personnes âgées et portent le nom de Marion de Givry.

Cet hôtel qui représentait une surface au sol de 21 ares 69 centiares fut acquis par la Ville pour la somme de 110 000 francs.

Cet achat fut approuvé par le Préfet le 24 juillet 1861³⁷. Le 17 août, le Maire demanda l'autorisation de prélever ces 110 000 francs sur les fonds disponibles sous forme d'un crédit supplémentaire au budget de 1817 ; soit 55 000 francs à payer le 5 septembre et 55 000 en décembre, ce qui fut accepté par le Préfet le 22 août. Le Crédit Foncier devait verser 55 000 francs le 5 septembre dans la Caisse Municipale.

Adoption des plans du lycée

Entre temps, le Conseil Municipal adopta les plans et devis des travaux à exécuter et s'engagea à remplir toutes les obligations imposées par le Ministère, dans sa délibération du **12 octobre 1859**³⁸.

Nous allons résumer le descriptif de tous ces aménagements (suivant le cahier des charges type envoyé par le Ministère) qui donnent une image à peu près complète des conceptions de l'époque sur ce que doit être un lycée, même si des modifications seront imposées par la suite. Il faut remarquer la minutie des normes imposées par le Ministère, tant pour la situation des locaux que pour leurs dimensions. Les locaux existants ne correspondaient pas aux normes exigées, mais l'architecte pensait que, moyennant les quelques travaux qu'il proposait, le plan général serait accepté. Financièrement il voulait éviter de tout démolir et utiliser au mieux les bâtiments anciens. Mais au bout seulement de très peu d'années, apparaîtra la nécessité soit de construire un nouveau lycée soit de démolir en partie les bâtiments existants pour les reconstruire autrement, ce qui de toutes manières n'augmentera pas la surface au sol des locaux et des cours et finira par coûter plus cher que ne l'aurait demandé une construction neuve sur un autre site³⁹.

Chapelle : elle est conservée bien qu'elle ne soit pas au rez-de-chaussée comme prévu par le programme officiel mais située au 1er étage d'un bâtiment isolé. Au rez-de-chaussée : 4 pièces : 2 pour l'enseignement primaire et 2 pour les arts d'agrément (Musique vocale et instrumentale).

Classes pour les élèves secondaires : 10 au total : 8^e, 7^e, 6^e, 5^e, 4^e, 3^e, 2^e, Rhét., Logique et Math. Elles devraient, toutes, être au rez-de-chaussée, mais celles de Logique et de Math. sont au 1er étage ainsi que la classe et le cabinet de physique, le labo de chimie et la salle de dessin (ces dernières prévues effectivement au 1er étage), avec un escalier dont l'entrée est sur la cour des classes.

Ces 11 classes = 466,88 m². Le nombre des élèves secondaires pendant l'année 1858-59 a été de 201 (chiffre jamais atteint auparavant). En supposant 300 élèves, la surface moyenne / élève est donc de 1,56 m² au lieu de 1m² prévu par les normes. Les règlements prescrivent une hauteur de plafond de 5 m. (En comptant 1m² par élève cela donne 5 m³ d'air par élève). Au Collège, la hauteur des plafonds est seulement de 4,30 m dans les 8 classes du rez-de-chaussée et de 3,50 m dans les 3, du 1er étage. Mais ces 11 classes représentent au total 1899,380 m³ d'air soit une moyenne de 6,333 m³ par élève. On est donc dans les normes. Ce calcul montre les acrobaties de présentation auxquelles a dû se livrer l'architecte, pour faire coïncider la réalité avec les normes ministérielles et il en est ainsi pour presque tout le programme.

La classe de Physique se trouve à côté du Labo de Chimie et du Cabinet de Physique et d'Histoire Naturelle (situé au sud-est). La salle de dessin a 90 m².

³⁷ échange de lettres entre le Préfet et le Maire AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers. et aussi AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

³⁸ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

³⁹ Voir plus loin notre étude sur la reconstruction du lycée de 1945 à 1958.

Salles d'arts d'agrément : La section des petits en a 4 sur sa cour : 1 au rez-de-ch., 1 au 1^{er} ét. et 2 au 2^e. Il y en a 2 dans la cour des classes primaires, destinées aux moyens et aux grands. C'est insuffisant, mais il est prévu de les utiliser 1 jour sur 2 (en principe ce devraient être des salles de musique et de chant).

Classes pour les élèves primaires : Elles se trouvent dans un autre corps de bâtiment avec entrée sur la rue Mirangron : 2 classes, soit 120 m², h = 3,72 m (norme du décret min. du 30 juillet 1858 : 1 m² par élève et h = 4 m (locaux neufs, mais 3,30 m toléré dans locaux anciens). Il y a une centaine d'élèves environ, ces deux classes pourraient donc en contenir 120. (On admettait donc des classes de 60 élèves !!!). Ces salles serviront en outre à l'enseignement de l'écriture pour les élèves secondaires (cours supplémentaires après les classes du soir).

Salles d'études : section des petits : environ 100 élèves = 4 salles. Et en plus, 2 pour les moyens et 2 pour les grands. Ces 8 salles = 355,44 m² et 1372,350 m³ soit pour 200 internes : 1,28 m² et 6,900 m³ / élève. Elles sont toutes au rez-de-chaussée et donnant sur les cours respectives de chaque section. Une 9^e salle est prévue pour les 1/2 pens. (nombre prévu : 20) = 1,35 m² et 4,300 m³ par élève ; au 1^{er} étage du bâtiment des salles d'étude des petits.

Cours : Le règlement prévoit 6 cours : des classes, des petits, des moyens, des grands, des convalescents, des cuisines. Elles existent avec en plus 1 pour les primaires. Les cours affectées aux sections doivent être plantées d'arbres et avoir 27 à 30 m de largeur et de longueur. Les arbres existent depuis longtemps ainsi que dans la cour des convalescents. Cour des petits : 48 x 17 m ; moyens : 30 x 27,80 m ; grands : 30,40 x 22,20 m ; convalescents : 25 x 26 m. (On établira dans cette dernière les appareils gymnastiques sous une galerie couverte).

Ces cours n'ont pas de salles de récréation : suppléées par des galeries couvertes. La distribution des Prix continuera à se faire dans une cour.

Sur ce chapitre, on voit que deux cours au moins sont trop petites, qu'il manque des salles fermées de récréation pour l'hiver et le mauvais temps, (les galeries couvertes ne sont qu'un pis-aller) et qu'il n'y a pas de salle de réunion où puisse se faire la distribution des Prix, ce qui obligera la Ville à faire installer une grande bâche sur une cour et à l'aménager chaque année avant cette fameuse distribution.

Latrines et urinoirs : *ils seront faits d'après le système adopté au Lycée Saint-Louis et qui réunit les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.*

Salles d'arrêts : *Ces salles devraient se trouver au 1^{er} étage, nous n'avons pu les placer qu'au rez-de-chaussée. Elles sont au nombre de 4 et comme le prescrivent les règlements, elles sont séparées par un corridor où se tiendra le Surveillant. Ce sont les prisons des anciens collègues que les lycéens appelaient plutôt des séquestres, comme l'explique Jules Renard dans sa conférence sur Poil-de-Carotte.*

Bibliothèque : une pièce à côté des logements du Censeur et des maîtres élémentaires.

Papeterie : pour les fournitures de bureau des élèves et les livres de classe : n'a pu être placée que dans les combles à proximité du cabinet de l'économiste et du logement du Censeur.

Réfectoires : Au rez-de-chaussée de l'aile ouest = 4 réfectoires : petits, moyens, grands, 1/2 pens. = 285 m² suffisants pour 200 internes et 20 1/2 pens.

Dortoirs : 10 au total ; total possible 227 lits.

petits : 4 dortoirs = 100 lits (512,56 m² soit 5,12 m² par lit). 2 existent avec 3,10 m de h. ; 2 à construire avec 4 m de h (5m selon le règlement, mais la surface est plus grande ; le règlement prévoit 15 m³ par élève. Ici il y aura 15,880 m³ dans les 2 existants et 20,500 m³ pour les deux à construire).

moyens : 3 de 3m de h. ; total : 64 lits soit 6,16 m² par lit et 19,120 m³ par élève.

grands : 3 (1 de 3,30 m de h. et 2 de 3,10 m) ; 63 lits.

Vestiaires : dans les combles au-dessus de chaque dortoir (10 au total).

Lingerie et Infirmierie : dans la partie sud-ouest de l'Hôtel de Bourgoing avec un escalier particulier allant de l'infirmierie à la cour des convalescents.

Cuisine et Buanderie : à construire dans les soubassements de l'aile ouest au-dessous des réfectoires, avec une cour et un hangar pour le bois + laverie, crédence et buanderie.

Salle de bains : à côté du parloir, assez près d'une fontaine qui dessert les cuisines (*on n'a pu la mettre près des cuisines pour que l'eau soit chauffée par le "fourneau économique" qui sera construit à la cuisine*) + chauffage séparé.

Caves : soubassement de l'aile sud : vastes et excellentes (c'est bien la seule partie des bâtiments qui méritent ces adjectifs : elles résisteront même aux bombardements de 1944).

Cordonnerie : dans l'aile sud-ouest de l'Hôtel de Bourgoing à côté du logement du Proviseur.

Bureau de l'Économat et chambre du Commis de l'Économe : 1 pièce au 1er étage près du logement du Censeur + chambre du commis.

Magasins : 3 à faire dans les combles de l'aile des cuisines.

Étendages : idem.

Chambres pour les Maîtres élémentaires et pour les Maîtres d'études : 2 chambres près du logement du Censeur pour les Maîtres élémentaires. Pour les Maîtres d'études, ceux qui couchent dans les dortoirs auront une chambre dans le dortoir ou à côté. Les autres dans les combles + 1 pièce commune pour les Maîtres qui n'auront pas de chambre dans les dortoirs.

Chambres pour les gens de service : comme pour les Maîtres d'études, certains dans les dortoirs, les autres dans les combles + salle commune pour enfermer leurs effets.

Logement du Proviseur : 10 pièces + cave + bûcher dans l'Hôtel de Bourgoing (6 au R-dech. ; 2 au 1^{er} ét. ; 2 au 2^e ét.) avec vue sur 4 cours + cour privative.

Logement du Censeur : 6 pièces (actuellement occupé par le Principal) au centre du Collège avec vue sur 4 cours.

Logement de l'Aumônier : 5 pièces ; dans la maison Bourgoing au dessus du Proviseur et à côté de l'infirmierie.

Logement de l'Économe : 4 pièces prévues, il les aura par l'exhaussement de la maison Fresse.

Parloir : Il vient d'être construit, pas de changement.

Loge du Portier : la nouvelle loge convient.

Il faudrait un deuxième portier pour les logements du Proviseur, de l'Aumônier et pour l'Infirmierie, c'est pourquoi la cordonnerie est située à l'entrée de la cour de l'Hôtel de Bourgoing. Le cordonnier fera office de portier.

Dépenses prévues pour les travaux à exécuter = 73 000 francs.

Mobilier usuel et scientifique = 50 000 francs (porté ensuite à 60 000).

La Ville s'engage en outre à porter annuellement au Budget de la Ville une somme suffisante pour l'entretien des bâtiments ; une subvention pour les Prix et à entretenir dans le lycée un certain nombre de boursiers (6 bourses : 2 entières ; 2 de 3/4 et 2 de 1/2).

Avec 118 000 francs pour l'achat de l'Hôtel de Bourgoing + frais accessoires, la Ville accepte donc un budget total de 251 000 francs.

Cette délibération fut donc transmise au Ministère avec les plans et devis. Celui-ci envoya un Inspecteur, M. Demège pour se rendre compte sur place. Après deux jours de discussions, l'architecte établit de nouveaux plans et un nouveau programme, car comme il fallait le prévoir, le Ministère n'acceptait pas les astuces de bricolage et faisait tout réviser.

Le montant des travaux était porté à 134 000 francs et le mobilier à 110 000 francs ce qui faisait avec les 118 000 francs de l'achat de l'Hôtel de Bourgoing, un total de 362 000 francs soit

111 000 francs de plus que le devis de départ. L'architecte avait vraiment sous-estimé les transformations nécessaires.

Le **9 juin 1860** le Conseil Municipal vota ce budget, mais demanda au département une aide supplémentaire de 50 à 55 000 francs. Le 11 juin, le Maire rendit compte au Préfet de la visite à Nevers de l'inspecteur délégué par le Ministre et des modifications des plans et devis et il lui transmit la délibération du 9 juin, les plans en quatre feuilles (R-de-Ch, 1^{er}, 2^e et 3^e étages) et les détails estimatifs.

Le **7 août 1860**, le Maire envoya au Préfet le rapport concernant les modifications demandées par le Conseil Impérial de l'Instruction Publique et un montage financier consistant en un emprunt sur 15 ans.

La demande de 50 000 francs de subvention supplémentaire fut transmise par le Maire au Préfet le **13 août 1860**, au nom du Conseil d'arrondissement, en faisant remarquer que le département était davantage intéressé au Lycée que la Ville : sur 200 pensionnaires, il n'y en avait que 17 de Nevers. Le Préfet lui annonça le 5 septembre que la demande avait été acceptée.

Le **6 septembre 1860**⁴⁰ le Maire annonça au Conseil Municipal que le Conseil général (session du 30 août) avait accordé une subvention supplémentaire de 50 000 francs. Le Conseil Municipal qui avait déjà voté un budget de 241 000 francs, vota donc un budget supplémentaire de 121 000 francs, ce qui représentait le total demandé de 362 000 francs.

Le lendemain **7 septembre**, le Maire envoya la délibération au Préfet qui la transmit le jour même à l'Inspecteur d'Académie en lui demandant de la transmettre au Recteur puis au Ministre en vue d'une décision d'érection du Collège en Lycée Impérial.

Comme on le voit tout se précipitait. Les courriers s'échangeaient parfois dans la même journée.

Sur l'emprunt de 750 000 francs contracté par la Ville, le Préfet approuva le **31 décembre 1860**⁴¹, différents décomptes, plans et devis de l'architecte Paillard et les votes de crédits du Conseil Municipal pour un total de 302 000 francs ce qui avec les dépenses antérieurement approuvées (achat de maisons etc ...) représentait un total général de 420 000 francs.

Mais toute cette précipitation entraînait une certaine confusion. Le **22 janvier 1861**, le Ministre de l'Intérieur renvoyait tout le dossier au Préfet : il fallait que les plans et devis originaux fussent d'abord, approuvés par le Ministre de l'Instruction Publique puis votés par le Conseil Municipal avant leur approbation par le Ministre de l'Intérieur. Le Préfet répondit que les plans, devis etc. étaient entre les mains du Ministre de l'Instruction Publique et il renvoyait les délibérations du Conseil Municipal et autres pièces demandées. Apparemment, il n'y avait pas de communication directe entre les deux Ministères.

Le **13 février**, le Ministre envoyait une note au Préfet. Manifestement, il n'avait rien compris à l'utilisation de l'emprunt de 750 000 francs contracté par la Ville. Le Préfet lui répondit le 26 que cet emprunt devait servir aux travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, à la construction de la nouvelle Halle et aux travaux de transformation du Collège en Lycée.

On allait donc pouvoir commencer les grands travaux de construction et de transformation de l'ancien Collège. Le **8 juin 1861**, les travaux furent mis en adjudication, mais les entrepreneurs ne voulaient pas soumissionner *en raison de l'infériorité des prix portés au détail estimatif (matériaux et main d'œuvre) comparés à ceux qui ont cours actuellement*. La Commission fit donc réviser les prix par l'architecte, d'où un surcoût de 7009,34 francs. Les travaux furent adjugés à Rousset François, le seul entrepreneur qui se fut présenté aux prix portés sur les devis.

Le **27 août 1861**, le Maire signala au Préfet que les travaux avaient commencé depuis l'ouverture des vacances, mais que la Commission d'Inspection qui devait les contrôler, n'avait

⁴⁰ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée ainsi que pour les documents suivant

⁴¹ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

pas encore été nommée et il lui proposait une liste de 5 noms. Le Préfet nomma cette Commission le **11 septembre** : elle se composait de MM. Balandreau, Buy (conseiller municipal), Boucaumont aîné (ingénieur en chef), Renaudin, Robert (Philibert) (conseillers municipaux), Souchon aîné (architecte).

En fin de compte les dépenses s'élevèrent à 444 944 Francs.

Travaux en tous genres.

Premiers aménagements dans l'hôtel de Bourgoing.

En fait, on n'avait même pas attendu que l'acte de vente de l'hôtel de Bourgoing fut signé pour aménager ces locaux. Le Conseil Municipal du 26 novembre 1859⁴², fut obligé d'adopter une mesure d'urgence sur proposition du Principal du Collège. *la démolition des greniers qui servaient de dépôt pour le linge à blanchir avait obligé de transférer celui-ci dans la salle de dessin donc plus de cours de dessin. Le Principal propose d'accepter la proposition de M. Bruandet locataire dans l'hôtel de Bourgoing : percer une porte dans le mur mitoyen pour faire communiquer l'escalier des dortoirs avec son grenier qui servirait pour le linge.*

Pour pouvoir le faire il fallait de suite conclure un accord avec M. de Bourgoing pour que la Ville puisse louer l'hôtel (en attendant de pouvoir signer l'acte de vente) et en reloue une partie à M. Bruandet. Ce qui fut fait, mais ne pourra être régularisé que dans le budget supplémentaire de 1860, comme on l'a vu plus haut.

La proposition fut donc acceptée, mais le Bureau d'Administration du Collège ne put accorder que 300 francs d'indemnités à M. Bruandet.

Cette solution permettait aussi de reloger dans l'hôtel de Bourgoing, l'économe, obligé d'occuper en ville, un loyer de 350 francs, payé sur les fonds du collège.

Personne ne doutait de l'acquisition finale de cet hôtel, mais c'était tout de même légalement discutable, tout étant décidé par le Conseil Municipal avant même que le bail de location ne fut signé et sans en connaître le montant. Ce détail souligne le manque flagrant de locaux et les solutions de fortune auxquelles l'administration du collège était contrainte.

Modifications des projets de façades.

Le 29 juillet 1860⁴³, le Conseil Municipal décida la démolition de l'ancien portail du Collège. Il avait d'abord été prévu de le restaurer et de construire une façade en maçonnerie le long de la rue du Collège. Mais ce portail apparaissait peu solide et surtout de style très différent des façades que l'on prévoyait de construire pour le futur lycée. Il sera donc *remplacé par un portail plus moderne et plus en harmonie avec l'ensemble des constructions. La maçonnerie prévue au 1er devis, doit être substituée par de la pierre de taille ornée de bossages, refonds etc. Cette façade serait érigée de telle sorte que plus tard, en la continuant en retour de portail à gauche de même que celle de la partie à droite, elle présentât un ensemble tout à fait satisfaisant et ayant un caractère qui convient à un édifice de ce genre.*

Le 12 avril 1859, le Conseil avait voté 24 750 francs pour les constructions nouvelles, il faut prévoir en plus 3500 francs pour l'ornementation de la partie de la façade sur la rue du Collège en cours d'exécution et 4500 francs pour la reconstruction du portail soit un supplément total de 8000 francs.

Ces travaux supplémentaires vont entraîner un conflit avec l'entrepreneur.

Le 30 juin 1859, Joseph Rigaud, entrepreneur, s'était rendu adjudicataire des travaux prévus le 12 avril pour la somme de 20 790 francs, soit avec un rabais important. Pour les travaux supplémentaires de 12 568,22 francs, décidés le 29 juillet 1860, les devis avaient été faits sur la même base de rabais. Mais ce règlement n'est pas accepté par Rigaud qui en appelle au Conseil de Préfecture. Celui-ci rend un arrêt le 26 novembre 1862, en rejetant du décompte les travaux non préalablement approuvés.

⁴² Délibération du Conseil Municipal AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

⁴³ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

Le Maire, dans une lettre du 29 avril 1863 explique que ces travaux concernaient l'appropriation des maisons Touret et Fresse et reproduit les explications de l'architecte : 1°) le sol que l'on croyait solide à 2 m de profondeur n'avait pas la résistance voulue, il a fallu descendre à 4 m. ; 2°) pour la façade n'étaient pas prévus les bossages, angles et croisées, cordons, socles, corniches en pierres de taille. 3°) construction du nouveau portail, l'ancien avec archivolte n'étant plus en rapport avec les façades en plus de son état de dégradation (il aurait fallu des sommes importantes pour le restaurer) 4°) sculpture des clefs et consoles des façades, remplacement des poutres ordinaires par de grosses pièces de charpente pour faciliter la distribution.

Finalement le Maire informe le Préfet le 12 octobre 1864 qu'une transaction est réalisée pour une somme de 2083,81 francs (pour 112,710 m³ de pierres de taille).

À propos du portail du Collège, nous possédons une gravure le représentant tel qu'il était avant sa démolition et il y a au Musée Municipal, un lavis en couleurs fait par un architecte, Bouveault, d'un projet de *Restauration et appropriation de la porte du collège de Nevers* (32,5 x 21,5 cm) (inv. NP 999.0.422). C'est ce projet qui fut sans doute jugé trop coûteux.

Mise en route du Lycée Impérial

C'est en 1862 que le nouveau lycée fonctionnera vraiment en tant que tel, avec comme Proviseur, l'abbé Lebrun.

Il ouvre avec 4 divisions :

Supérieure (4 classes) : philosophie rhétorique Seconde et 3^e.

De Grammaire (3 classes) : 4^e, 5^e, 6^e.

Élémentaire (3 classes) : 7^e, 8^e et classe primaire (à 3 sections).

Ecole professionnelle : en 3 années.

L'abbé Lebrun a de 20 à 22 professeurs, les premières années, ainsi que des maîtres répétiteurs, un service de santé avec un médecin, un dentiste et des infirmières (religieuses de l'Union Saint-François puis de l'Union de Rodez) et une commission d'hygiène. Il y a aussi un Conseil d'Administration.

Cet établissement disposait, comme on l'a vu en étudiant le programme, de 11 salles de classe, d'environ 40 mètres carrés chacune, de huit salles d'étude pour les pensionnaires et d'une, pour les demi-pensionnaires. Six dortoirs de près de quatre-vingt dix mètres carrés chacun pouvaient accueillir les 200 pensionnaires prévus et peut-être 300 dans les années futures. La chapelle était située au 1er étage d'un bâtiment jouxtant la rue Mirangron, au rez-de-chaussée duquel se trouvaient deux salles pour les classes primaires et deux pour les arts d'agrément. La ville avait aussi acheté l'Hôtel de Bourgoing pour y loger les administrateurs et l'aumônier. Il y avait également un parloir et une loge de portier, près de l'entrée, à côté de l'Eglise Saint-Pierre.

Règlements de comptes

Mais les investissements ne finissent pas avec l'ouverture officielle du lycée. Il restait encore beaucoup de travaux à achever ou à entreprendre, des achats à effectuer, sans compter que les transformations ayant été faites à la va-vite et à l'économie, beaucoup seront à reprendre. Nous verrons plus loin, en étudiant l'affaire de la reconstruction du lycée qu'à peine dix ans plus tard, les locaux seront jugés trop petits et insalubres.

Voici cependant quelques exemples des dépenses effectuées par la Ville après 1862.

Le 7 juillet 1863⁴⁴, le Maire demande au Préfet, l'approbation des devis (18) estimatifs des mobiliers déjà fournis et des soumissions correspondantes (18) pour pouvoir régler les

⁴⁴ Lettre du Maire au Préfet AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

fournisseurs. Il s'agit donc d'une régularisation, les achats ont été effectués avant. Dans la même lettre, le Maire rappelle que la Ville s'était engagée à fournir du mobilier jusqu'à concurrence de 110 000 francs. Cette somme a été inscrite au budget de 1862. Le mobilier fourni s'élève pour le moment à plus de 100 000 francs, cependant on n'a prélevé sur le budget 1862 que seulement 28 055 francs. Il demande donc que le reste soit reporté sur le budget de 1863. Le Préfet donne son approbation à ce report le 10 juillet⁴⁵.

Le 23 juillet 1863⁴⁶ le Préfet accuse réception (du 20) des soumissions pour des fournitures de mobiliers s'élevant ensemble à 7349 francs. Cette dépense a été faite à l'amiable, contrairement aux règlements, sans autorisation préalable, et c'est pour régulariser les paiements faits sur l'exercice 1862 que l'approbation est demandée. Le Préfet *aime à croire [...]* que c'est l'urgence seule [...] qui a fait négliger les règles établies [...] cette infraction engage fortement la responsabilité du Receveur. Il donne cependant son approbation.

La Ville semble assez coutumière de ces libertés prises par rapport aux règles administratives et ce n'est ni la première, ni la dernière fois que le Préfet est ainsi mis devant le fait accompli et obligé d'entériner a posteriori.

L'affaire du mobilier des appartements du Proviseur et de l'Aumônier est encore un bon exemple des tours de passe-passe assez coutumiers de la Municipalité. Le 6 août 1863⁴⁷, le Maire demande au Préfet son approbation sur un détail estimatif et une soumission de François Martin dit Gauthier, tapissier à Nevers, pour la fourniture de divers objets d'ameublement pour les appartements du Proviseur et de l'Aumônier du Lycée, pour un total de 2665 francs. Cet achat fait, il ne restera plus à dépenser que 4544,28 francs sur les 110 000 que la Ville s'est engagée à payer.

Mais à cette lettre en est jointe une autre, du même jour, provenant du bureau du secrétaire de mairie, qui donne le fin mot de cette affaire. Cette lettre signée Bouziat, est adressée à M. Deneboude, chef de division à la préfecture : *Mon cher camarade, [...] Je (t'avise) confidentiellement que Gauthier n'est qu'un prête-nom, attendu que le mobilier porté au détail estimatif appartient à MM le Proviseur et l'aumônier qui le cèdent au Lycée puisque l'établissement doit (le) leur fournir. C'est M. Boucomont qui leur en a donné l'idée pour qu'ils tirent un plus grand avantage de leurs meubles qui sont tout neufs, plutôt que de les vendre à des fripiers. N'étant pas convenable que ces MM. paraissent comme fournisseurs, j'ai prié Gauthier d'en faire l'estimation qui a servi à établir le détail estimatif. Maintenant je te prie de me renvoyer de suite ces pièces attendu que ces MM. quittent Nevers après la distribution des prix, qui a lieu lundi prochain et qu'ils désirent toucher leur argent avant que de partir. M. Lebrun compte sur moi et je ne pourrai y arriver sans toi.* (M. Boucomont était conseiller municipal).

M. Lebrun et l'Aumônier, en tant que fonctionnaires du Collège avaient dû compléter à leurs frais l'ameublement de leurs appartements, la Ville ne leur fournissant que le mobilier principal. Par contre, l'érection du collège en Lycée l'obligeait à leur fournir un mobilier complet, et ne pouvant garder les leurs en sus, ils étaient obligés de s'en débarrasser. On comprend l'intérêt de cet arrangement bien que parfaitement illégal, puisqu'il s'agissait de fausses factures impliquant la complicité des fonctionnaires de la Mairie.

Le 28 novembre 1863, le Conseil Municipal⁴⁸, pour faciliter ces achats, autorise le Maire à traiter de gré à gré pour la fourniture du mobilier usuel et scientifique.

Au cours de l'été 1863, on s'avise que de nouveaux travaux sont nécessaires. Le Conseil municipal du 14 août 1863⁴⁹ décide la construction d'un préau et d'un logement pour l'économiste. Le montant des travaux est évalué à 23000 francs. Le préau sera seul construit en 1863 (soumission de 6500 francs), le reste est remis à 1864. Les devis sont envoyés (avec ceux du

⁴⁵ ibidem.

⁴⁶ Lettre du Préfet au Maire AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

⁴⁷ Lettre du Maire et du Secrétaire de Mairie in AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

⁴⁸ Extrait des délibérations in AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

⁴⁹ Extrait des délibérations, lettres du Préfet et du Maire in AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.

prolongement de l'Hôtel – de - Ville, l'édification d'une nouvelle halle et le pavage des rues alentour) le 9 septembre, et le Préfet envoie son accord le 16 septembre. Il fait le bilan des travaux engagés depuis 1861.

Adjudication de juillet 1861	:	152 932,63 fr
modifications admises par le Conseil municipal du 20 jan. 1862	:	61 501,10 fr
autres modifications	:	6 500,00 fr
id	:	16 500,00 fr
total modifications	:	84 501,10 fr
Total général	:	237 433,73 fr

Le Préfet accepte la demande de la Ville de prendre l'excédent (84 501,10 fr) par rapport à l'adjudication initiale sur l'emprunt de 210 000 F au Crédit Foncier. Mais il exige que pour la troisième tranche de modifications (16 500,00 fr), la Ville fasse une adjudication publique.

Les travaux de construction ou reconstruction d'une partie des bâtiments avaient entraîné des dégradations importante dans les revêtements de la cour, devenue un vrai borbier. Le Proviseur en avait réclamé la remise en état le 8 octobre 1863, les travaux avaient été effectués en Novembre, mais ce n'est que le 18 février 1864⁵⁰ que le Maire fait le nécessaire auprès du Préfet pour leur régularisation administrative, pour un montant de 3 752,94 francs.

Il faut remarquer que, comme toujours, la Municipalité de Nevers a commencé par jeter les hauts cris devant le budget primitif qui lui était présenté, l'estimant au dessus de ses capacités financières. Puis elle finit par accepter un projet bancal, mais d'un coût moins élevé. Les autorités supérieures l'exigeant, elle accepta, petit à petit, différentes améliorations et adjonctions. On voit même ici qu'elle-même, pour diverses raisons, ajouta des travaux qui n'étaient pas demandés (la façade en pierres de taille et un nouveau portail). Mais toujours en rognant le budget et en bricolant sur les matériaux. Enfin elle finit par dépenser deux ou trois fois plus qu'elle ne le prévoyait au début. Malheureusement, le résultat final fut décevant. Le nouveau lycée se révélera très vite trop petit. Des réparations de plus en plus importantes seront nécessaires pour les anciens bâtiments conservés par économie.

Au total, la transformation des vieux bâtiments du Collège coûtera beaucoup plus cher que ne l'eût été la construction d'un Lycée neuf, sur un autre emplacement.

Ce processus se reproduira dans les années 1910 quand il fut question de reconstruire le lycée.

⁵⁰ Courrier du Maire au Préfet AD série T4, 2 ; 2ème liasse : locaux et mobiliers.